



Assemblée générale

Distr. générale
25 janvier 2017
Français
Original : anglais

Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux

Sainte-Hélène

Document de travail établi par le Secrétariat

Table des matières

	<i>Page</i>
Le territoire en bref	3
I. Évolution de la situation constitutionnelle, juridique et politique.	5
II. Budget	5
III. Situation économique	6
A. Situation générale	6
B. Développement	6
C. Pêche et agriculture.	7
D. Transports et services d'utilité publique	7
E. Banques et crédit.	9
F. Tourisme	9
IV. Situation sociale	9
A. Généralités.	9
B. Emploi	12

Note : Les informations figurant dans le présent document de travail proviennent de sources publiques, notamment du Gouvernement du territoire, et de renseignements que la Puissance administrante a communiqués au Secrétaire général le 8 décembre 2016 en application de l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies. Pour tout complément d'information, se reporter aux documents de travail antérieurs à l'adresse suivante : <http://www.un.org/en/decolonization/workingpapers.shtml>.



C.	Éducation	12
D.	Environnement	13
V.	Île de l'Ascension	14
A.	Statut constitutionnel et politique	14
B.	Situation économique et sociale	15
C.	Environnement	16
VI.	Tristan da Cunha	17
A.	Statut constitutionnel et politique	17
B.	Situation économique et sociale	17
C.	Environnement	18
VII.	Relations avec les organisations et les partenaires internationaux	18
VIII.	Statut futur du territoire	19
A.	Position du gouvernement du territoire	19
B.	Position de la Puissance administrante	19
IX.	Décisions prises par l'Assemblée générale	20

Le territoire en bref

Territoire : Sainte-Hélène, Ascension et Tristan da Cunha forment un territoire non autonome au sens de la Charte des Nations Unies, administré par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Représentante de la Puissance administrante : Gouverneur Lisa Phillips (depuis avril 2016)

Géographie : Située dans l'Atlantique Sud, à environ 1 900 kilomètres de l'Angola et 2 900 kilomètres du Brésil, Sainte-Hélène est une petite île volcanique. L'île de l'Ascension est située à 1 200 kilomètres au nord-ouest de Sainte-Hélène et Tristan da Cunha et les autres îlots à environ 2 400 kilomètres au sud.

Superficie : Les îles de Sainte-Hélène et de l'Ascension et l'archipel de Tristan da Cunha ont une superficie totale de 310 kilomètres carrés.

Zone économique exclusive : 1 641 294 kilomètres carrés

Population : Sainte-Hélène : 4 534 habitants (recensement de février 2016); Ascension : 889 habitants (estimations de septembre 2016); Tristan da Cunha : 268 habitants (estimations de novembre 2015)

Espérance de vie à la naissance : 75,7 ans [femmes : 78,8 ans; hommes : 72,9 ans (estimations de 2016)]

Langue : Anglais

Capitale : Jamestown (Sainte-Hélène), Georgetown (Ascension), Edinburgh of the Seven Seas (Tristan da Cunha)

Principaux partis politiques : Aucun

Élections : Dernières élections : Sainte-Hélène : juillet 2013; Ascension : septembre 2016; Tristan da Cunha : mars 2016

Parlement : Conseil législatif monocaméral sur Sainte-Hélène (15 sièges, 12 membres élus). En vertu de la Constitution de 2009, le Gouverneur est habilité à promulguer des lois pour Ascension et Tristan da Cunha après consultation avec le Conseil de l'île.

Produit intérieur brut par habitant : 7 390 livres (Sainte-Hélène, estimation de 2014/15). D'après la Puissance administrante, Ascension n'a pas de produit intérieur brut car l'île n'a pas de population permanente, et ces données ne sont pas disponibles pour Tristan da Cunha.

Économie : Pêche, café, tourisme, vente de timbres-poste. L'économie de Sainte-Hélène dépend de l'aide financière du Royaume-Uni et repose sur la vente de timbres-poste, la pêche et, dans une moindre mesure, sur le tourisme (visas d'entrée, écotourisme). Ascension reçoit également une aide financière du Royaume-Uni et tire la majorité de ses recettes des impôts sur le revenu et sur les sociétés, auxquelles il faut ajouter les recettes provenant de la pêche, de la vente de timbres et de pièces de monnaie, de l'artisanat et du tourisme. Tristan da Cunha bénéficie aussi

d'une certaine aide financière du Royaume-Uni destinée à l'éducation, aux soins de santé et à la formation des membres de la fonction publique.

Taux de chômage : 0,35 % (estimation d'octobre 2016) contre 1,8 % en 2008 sur Sainte-Hélène. Les personnes désirant rester sur l'île de l'Ascension doivent avoir un emploi, à l'exception des enfants et des adultes à charge. Le plein emploi a été atteint dans l'archipel de Tristan da Cunha.

Monnaies : Livre de Sainte-Hélène, dont le cours est aligné sur celui de la livre sterling (Sainte-Hélène et Ascension). Livre sterling (Tristan da Cunha).

Aperçu historique : L'île de Sainte-Hélène, qui aurait été découverte en 1502 par un navigateur espagnol à la solde du Portugal, devient, à la fin du XVI^e siècle, un port d'escale pour les navires partant d'Europe à destination des Indes orientales. En 1633, l'île est officiellement annexée par les Pays-Bas, mais la Compagnie britannique des Indes orientales en prend possession en 1659. Elle devient une colonie de la Couronne en 1833, un territoire britannique dépendant en 1981 et un territoire britannique d'outre-mer en 2002.

I. Évolution de la situation constitutionnelle, juridique et politique

1. L'actuelle Constitution de Sainte-Hélène, Ascension et Tristan da Cunha, entrée en vigueur en septembre 2009, garantit le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Elle a donné lieu à un changement de nom du territoire : « Sainte-Hélène et dépendances » est devenu « Sainte-Hélène, Ascension et Tristan da Cunha », et a donné le même statut aux trois îles. Le chef de gouvernement du territoire est le Gouverneur, qui est nommé par la Couronne britannique. La Constitution en vigueur le contraint davantage que la précédente à prendre des décisions avec l'assentiment des conseillers élus. La loi britannique de 2002 sur les territoires d'outre-mer accorde la citoyenneté britannique aux citoyens des territoires britanniques d'outre-mer pourvu qu'ils remplissent certaines conditions.

2. Le Conseil législatif de Sainte-Hélène se compose d'un président, d'un vice-président, de trois membres *ex officio* (le Secrétaire général, le Secrétaire aux finances et le Procureur général) et de 12 membres élus. Le Conseil exécutif, présidé par le Gouverneur, se compose des membres *ex officio* et de cinq membres élus du Conseil législatif. Les membres *ex officio* ne votent dans aucun des deux organes. Les élections sont organisées selon les principes du vote à bulletin secret et du suffrage universel et ont lieu au moins tous les quatre ans. L'âge de la majorité électorale est de 18 ans.

3. La Constitution de 2009 renforce l'indépendance du pouvoir judiciaire à l'égard des pouvoirs législatif et exécutif. L'appareil judiciaire comprend une cour d'appel et une cour suprême, ainsi que des instances secondaires (à l'heure actuelle, un tribunal d'instance et un organe chargé de la réglementation du travail, dont le rôle est de statuer sur les revendications en matière d'emploi; d'autres peuvent être créées par ordonnance) et un service médico-légal ayant pour mission d'enquêter en cas de décès soudain ou suspect. L'instance de dernier ressort est la section judiciaire du Conseil privé, qui n'est saisie que dans des circonstances précises. La Commission des médias, créée par ordonnance, est chargée de traiter les plaintes concernant les infractions au code de bonnes pratiques des médias.

II. Budget

4. En raison d'une faible matière imposable, qui s'explique notamment par l'émigration et le vieillissement de la population, le budget de Sainte-Hélène dépend en grande partie des aides financières du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. L'Union européenne lui apporte également son soutien budgétaire. D'après les chiffres communiqués par la Puissance administrante, le montant total de l'aide fournie par le Royaume-Uni injecté dans le budget et les services de transport maritime s'est élevé à 22,5 millions de livres pour l'exercice 2016-2017, contre près de 19,43 millions de livres pour l'exercice précédent, soit une hausse de 13,6 %. L'enveloppe de l'aide pour l'exercice 2016-2017 a été approuvée en mars 2016, à la suite de la visite des représentants du Ministère du développement international à Sainte-Hélène. Les échanges sur le prochain examen du budget, qui couvrira une période de trois ans, ont commencé en novembre 2016.

III. Situation économique

A. Situation générale

5. La fonction publique est la première source d'emploi sur Sainte-Hélène. Les deux principales sources d'importation du territoire sont l'Afrique du Sud et le Royaume-Uni. Le secteur du commerce et des services est la deuxième source d'emploi dans le territoire. La pêche, l'élevage et la vente de produits d'artisanat sont également des sources de revenus pour la population locale. Selon la Puissance administrante, le taux de chômage est actuellement très faible, grâce aux emplois créés pour la construction de l'aéroport et d'autres infrastructures ainsi que pour le réaménagement du quai dans Rupert's Bay. En conséquence, au cours des trois dernières années, les revenus ont fortement augmenté et l'inflation a considérablement baissé, le taux de croissance de l'indice des prix de détail ayant été de 1,6 % en moyenne entre le quatrième trimestre de 2015 et le troisième trimestre de 2016. Toutefois, les revenus restent relativement faibles et le coût de la vie demeure élevé, en raison notamment de la nécessité d'importer la plupart des biens. Le niveau des prix tient donc pour beaucoup à des facteurs externes. D'après la Puissance administrante, il est prévu que Sainte-Hélène accueille un nombre sensiblement plus élevé de visiteurs lorsque son nouvel aéroport offrira des services aériens internationaux, ce qui aidera à développer l'économie de l'île.

B. Développement

6. Le territoire de Sainte-Hélène, Ascension et Tristan da Cunha remplit les conditions requises pour bénéficier d'une aide budgétaire de l'Union européenne par l'intermédiaire du dixième Fonds européen de développement. Le territoire s'est vu accorder un montant indicatif de 21,5 millions d'euros au titre du onzième Fonds européen de développement, qui couvre la période 2014-2020. Les trois îles reçoivent également une partie des 5 millions d'euros versés par le Fonds pour les territoires isolés et peuvent bénéficier de financements régionaux.

7. La gestion des catastrophes et la réponse aux situations d'urgence et aux événements sérieux sont assurées par le chef de la police, qui coordonne la planification des interventions d'urgence. Le chef de la police et son équipe de planification des interventions d'urgence ont développé, en collaboration avec le Gouverneur, le premier plan d'intervention en cas d'événement sérieux de l'île, à l'aide de l'inventaire des risques. La création du groupe de gestion de la résilience, qui a remplacé le comité de gestion des catastrophes, a permis d'accroître grandement le travail interagences. Le plan d'intervention a été mis à l'épreuve au moyen d'un large éventail d'exercices et dans le cadre de diverses situations non simulées. Il a permis de répondre à des risques émergents, par exemple une période de sécheresse, ainsi qu'à des problèmes urgents comme des chutes de pierres ou des situations nécessitant une intervention d'urgence dans le nouvel aéroport. Un planificateur des interventions d'urgence formé au Royaume-Uni est également venu renforcer le dispositif de planification des interventions d'urgence de l'île.

8. Un plan sur 10 ans a été élaboré en 2016 pour la période 2017-2027. D'après la Puissance administrante, après avoir accompli son objectif prioritaire, à savoir assurer la desserte aérienne de l'île, Sainte-Hélène devra relever les défis suivants : a) apporter un soutien aux adultes ayant des besoins particuliers; b) offrir un

meilleur accès à Internet pour un prix moindre; c) réduire le coût élevé de l'énergie et passer aux énergies renouvelables; d) mettre en place des méthodes axées sur la prévention et l'anticipation dans les domaines de la santé et de l'éducation; e) augmenter le nombre de travailleurs pour stimuler la croissance économique; f) adopter une approche durable et éthique du développement; g) maintenir les progrès effectués dans le secteur des services essentiels comme la santé et de la protection; h) protéger les personnes vulnérables; i) renforcer les capacités des Sainte-Héléniens pour permettre à plus d'entre eux d'accéder à des postes de direction; j) garantir l'accès des biens et des personnes au territoire. Le vieillissement de la population, l'émigration des travailleurs vers les îles Falkland (Malvinas)¹ et Ascension, ou encore le nombre limité de possibilités d'emploi, qui rend le recrutement difficile, sont les causes de difficultés particulières.

C. Pêche et agriculture

9. La pêche est un secteur important de l'économie de Sainte-Hélène. D'après le Royaume-Uni, cinq bateaux de pêche côtiers y ont pêché régulièrement en 2016. Les pêcheurs locaux vendent leurs prises à la société Saint Helena Fisheries Corporation. Entre janvier et octobre 2016, 347,5 tonnes de poissons ont été achetées, contre 171,87 tonnes au cours de la même période l'année précédente. Cette augmentation est due en partie à la présence de bonites à ventre rayé dans les eaux littorales pendant une brève période. Aucune licence n'a été octroyée à des navires de pêche étrangers. En avril et novembre 2015, deux nouvelles entreprises de pêche locales ont commencé à pêcher en haute mer dans la zone économique exclusive de Sainte-Hélène, ce qui a porté à quatre le nombre de bateaux menant des activités de pêche en haute mer dans cette zone. Les navires pêchent régulièrement près des monts sous-marins au large de Sainte-Hélène, ce qui permet de fournir aux entrepôts frigorifiques de l'île un débit de poissons dont ils ont grandement besoin. Sainte-Hélène finalise actuellement l'élaboration d'une stratégie sur 10 ans visant à rendre l'industrie de la pêche plus sûre, durable et respectueuse de l'environnement. De plus, Sainte-Hélène a exporté 573,5 kilogrammes de café arabica de la variété Green-Tipped Bourbon durant la période 2013-2014. L'île en a exporté 532,5 kilogrammes en 2014-2015 et 832,5 kilogrammes en 2015-2016.

D. Transports et services d'utilité publique

10. En novembre 2011, le Ministère du développement international et le territoire ont approuvé la construction d'un aéroport sur l'île de Sainte-Hélène. Le chantier est terminé et l'aéroport a obtenu un certificat d'aéroport de classe C délivré par l'organisme de réglementation Air Safety Support International. Un contrat d'une durée de 10 ans a été signé pour la gestion des opérations de l'aéroport, ainsi qu'un contrat pour la mise en place d'une liaison hebdomadaire entre l'île et Johannesburg en Afrique du Sud. Les turbulences et les cisaillements du vent détectés lors de vols d'essai en avril sur la trajectoire d'approche vers l'extrémité nord de la piste d'atterrissage principale ont empêché le lancement des services réguliers, qui était prévu pour mai 2016. Depuis, Sainte-Hélène et le Ministère ont déployé des efforts

¹ Un différend concernant la souveraineté sur les îles Falkland (Malvinas) oppose les Gouvernements de l'Argentine et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

considérables visant à mieux comprendre le régime des vents dans la zone et à répondre aux défis que ces vents présentent. Les avions approchant l'aéroport par le sud n'ont pas affaire aux cisaillements du vent mais doivent effectuer des approches par vent arrière. Des données sont en train d'être recueillies sur ces vents, en particulier sur la fréquence avec laquelle leur vitesse dépasse les capacités des appareils.

11. D'après la Puissance administrante, l'aéroport est ouvert et opérationnel : le trafic aérien y est actuellement composé de vols affrétés par des particuliers et de vols d'évacuation sanitaire. Le Gouvernement de Sainte-Hélène cherche à mettre en place un service aérien régulier à heures fixes; il est prévu qu'il lance la procédure de sélection d'une compagnie aérienne pour assurer ce service avant la fin de l'année 2016. La compagnie devra mettre en place une liaison aérienne entre Ascension et Sainte-Hélène. Entre-temps, le navire de la poste royale Saint Helena reste le seul moyen de transport desservant régulièrement l'île. Il effectue un voyage aller-retour de 18 jours entre Sainte-Hélène et Le Cap (Afrique du Sud), en passant par Ascension, et ce depuis plus de 25 ans. Le 12 mai 2015, le Conseil exécutif a approuvé le calendrier de navigation pour la période d'avril à juillet 2016 et la politique de réservation pour les derniers voyages du navire avant l'ouverture officielle de l'aéroport, qui était prévue en 2016 mais qui a finalement été repoussée à juillet 2017, de même que la mise en place de la liaison aérienne entre Sainte-Hélène et Ascension. La construction d'un quai dans Rupert's Bay est presque achevée. La prochaine étape est de le rendre opérationnel. Ce nouveau quai permettra, à l'avenir, de séparer les activités de transport de passagers, qui se poursuivront à James Bay, et les activités de transport de marchandises, qui seront déplacées à Rupert's Bay.

12. Le territoire compte environ 168 kilomètres de routes à revêtement dur (118 km à Sainte-Hélène, 40 km à Ascension et 10 km à Tristan da Cunha), et 30 kilomètres de pistes (20 km à Sainte-Hélène et 10 km à Tristan da Cunha).

13. L'île de Sainte-Hélène a deux stations de radio locales et deux chaînes de télévision par satellite retransmises par voie terrestre. Ascension dispose d'une station de radio locale, qui capte les émissions relayées depuis l'île de Sainte-Hélène et reçoit les émissions des services audiovisuels des forces britanniques et de la télévision de l'armée américaine. Tristan da Cunha a une station de radio locale et reçoit les émissions de télévision et de radio des forces britanniques.

14. L'infrastructure électrique de l'île de Sainte-Hélène a été modernisée. L'énergie éolienne y est désormais une source fiable d'énergie, et une centrale électrique solaire, dont la construction a été achevée en mai 2015, produit environ 10 % de l'électricité de l'île et a une puissance de crête de 500 kilowatts. Des augmentations supplémentaires sont prévues.

15. Le Ministère du développement international finance l'amélioration de l'infrastructure hydrique, notamment l'augmentation de la capacité de stockage de l'eau grâce à la construction de nouveaux réservoirs et au perfectionnement de ceux déjà en service. Le recyclage commercial des déchets est désormais nécessaire afin de maximiser l'efficacité du processus et de tirer pleinement parti des investissements effectués.

E. Banques et crédit

16. La Bank of Saint Helena, unique entité bancaire du territoire, est une société à responsabilité limitée dont l'actionnaire majoritaire est le Gouvernement de Sainte-Hélène. Elle fournit des services bancaires de base et des services financiers connexes sur l'île de Sainte-Hélène et dans sa succursale située à Ascension : comptes courants, comptes de dépôt et comptes d'épargne, prêts personnels, prêts immobiliers et prêts commerciaux. Elle offre une variété de services, notamment des services de caisse, un service d'envoi international de fonds et des services bancaires en ligne. Il était prévu qu'elle offre une carte de débit à partir de la fin du mois de novembre 2016 dans le cadre d'un programme pilote local, l'objectif étant d'étendre le programme à tous les clients de la banque en février 2017.

17. Dans le communiqué adopté à la cinquième réunion du Conseil ministériel conjoint sur les territoires d'outre-mer, tenue à Londres les 1^{er} et 2 novembre 2016, les territoires d'outre-mer et le Royaume-Uni ont réaffirmé leur détermination à poursuivre la lutte contre la corruption, la fraude, le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme et des armes de destruction massive ainsi qu'à accroître la transparence et améliorer la coopération policière dans le cadre des services financiers. Ils ont également réaffirmé leur volonté commune de prendre les initiatives nécessaires à la mise en œuvre, d'ici à la date butoir fixée au mois de juin 2017, de nouveaux arrangements relatifs à l'échange d'informations sur les propriétaires effectifs des sociétés constituées sur leur territoire et de continuer d'assurer le plus haut niveau de coopération policière possible avant cette date.

F. Tourisme

18. D'après la Puissance administrante et le Gouvernement de Sainte-Hélène, le nouvel aéroport est le meilleur moyen d'offrir de nouvelles perspectives économiques à l'île et d'y promouvoir le tourisme. Le territoire de l'île ne manque pas d'atouts pour attirer les visiteurs, notamment la beauté rude et sauvage de ses paysages, sa faune exceptionnelle et ses sites historiques uniques, tels que la Longwood House et le tombeau de Napoléon. Sur les 3 536 passagers arrivés sur l'île à bord du Saint Helena en 2015/16, 712 étaient des touristes. Cinq cent quatre-vingt-seize autres visiteurs sont arrivés sur des yachts et plus de 5 768 sur des bateaux de croisière. L'augmentation attendue du nombre de touristes en 2016 n'a pas eu lieu en raison de la création tardive de liaisons commerciales régulières.

IV. Situation sociale

A. Généralités

19. Selon la Puissance administrante, après qu'il a été décidé, en 2002, d'octroyer de nouveau la citoyenneté britannique aux Saint-Héléniens, l'île a connu un exode. Le recensement de la population réalisé en 2016 a révélé une certaine amélioration : 4 203 Saint-Héléniens étaient présents le soir du recensement, soit une augmentation de 5,5 % par rapport à 2008. Cet accroissement de la population a débuté avec le lancement du projet d'aéroport, qui a occasionné une augmentation du nombre de Saint-Héléniens regagnant l'île pour tirer parti de l'amélioration du

marché de l'emploi et des débouchés économiques. Selon les chiffres du recensement, la population résidente totale est de 4 534, ce qui, ajouté aux 268 visiteurs, porte le nombre total de personnes présentes à 4 802.

20. Les renseignements fournis par la Puissance administrante indiquent qu'au regard des critères internationaux, Sainte-Hélène est un territoire à revenu intermédiaire (tranche supérieure), présentant peu de signes de réelle pauvreté matérielle. En 2014/15, le montant du revenu national brut était estimé à 7 100 livres ou 10 300 dollars (en parité de pouvoir d'achat). Cela vient confirmer les résultats de l'analyse annuelle des revenus salariaux du territoire. Afin de lutter contre la pauvreté, une norme de revenu minimum introduite en juillet 2013 prévoit le versement de prestations sociales, en fonction des revenus, aux ménages dont les revenus sont inférieurs à ce seuil. En octobre 2016, 153 familles bénéficiaient de ces prestations, soit 8,3 % des logements occupés. Bien que les taux de pauvreté soient faibles, la pauvreté relative et les inégalités de revenus deviennent de plus en plus préoccupantes à mesure que l'économie se développe.

21. Le recensement de Sainte-Hélène a révélé un rapport de dépendance économique des personnes âgées de 35 %, pour un taux de dépendance économique de 56 %. Sainte-Hélène présente donc un taux de dépendance économique parmi les plus élevés au monde et un solde naturel peu propice à une amélioration de la situation dans un avenir prévisible. Face au vieillissement de la population, il devient de plus en plus nécessaire de consacrer des crédits importants à un nouveau programme de prise en charge des personnes âgées. En octobre 2016, le pourcentage de la population âgée de 65 ans et plus était estimé à 20 %, soit 938 personnes, dont 684 touchaient une prestation de retraite de base. Les personnes de 75 ans ou plus, dites âgées, représentent actuellement 7 % de la population résidente, soit environ 325 personnes. Selon les projections démographiques, ces chiffres continueront d'augmenter au cours des 10 prochaines années, avec une moyenne de 34 personnes par an atteignant les 65 ans et 18 les 75 ans.

22. Il y a un centre hospitalier à Jamestown et quatre dispensaires en zone rurale, ainsi que deux résidences médicalisées qui accueillent des personnes présentant un handicap mental ou physique. Les zones cliniques à l'hôpital ont été partiellement rénovées en 2015-2016 et équipées de matériel de diagnostic amélioré (notamment un tomodynamomètre et une salle de radiographie), d'une unité de soins intensifs comptant deux lits, d'un nouveau bloc opératoire et d'une salle d'accouchement partagée. L'île dispose également de deux foyers pour les enfants et les jeunes ayant besoin de protection ainsi que de deux résidences réservées aux personnes âgées ou vulnérables.

23. Le rapport d'enquête Wass, portant sur des allégations relatives à des problèmes de protection de l'enfant sur les îles de Sainte-Hélène et de l'Ascension, a été publié le 10 décembre 2015. L'enquête Wass a été ouverte à la demande du Ministère des affaires étrangères et du Commonwealth, à la suite d'allégations selon lesquelles les violences sexuelles commises contre des enfants seraient endémiques à Sainte-Hélène mais dissimulées par les autorités locales, le Ministère des affaires étrangères du Commonwealth et le Ministère du développement international. L'enquête n'a révélé aucune preuve de violences sexuelles endémiques, de corruption, de dissimulation ou de tolérance de telles violences sur les îles de Sainte-Hélène et de l'Ascension. Selon les informations fournies par la Puissance administrante, elle a en revanche permis d'établir que, par le passé, le

Gouvernement de Sainte-Hélène avait commis des erreurs systématiques, notamment dans les domaines de la santé et de la protection des personnes vulnérables, et de formuler des recommandations, qui ont toutes été acceptées par les Gouvernements du Royaume-Uni et de Sainte-Hélène. Elle a également permis de constater des progrès importants en la matière à Sainte-Hélène et à Ascension. Le Ministère des affaires étrangères et du Commonwealth a chargé un haut fonctionnaire du Gouvernement britannique d'aider les Gouvernements de Sainte-Hélène et d'Ascension à appliquer les recommandations issues de cette enquête. En juillet 2016, un rapport exposant en détail les progrès considérables accomplis a été publié.

24. La Direction de la protection du Gouvernement de Sainte-Hélène, composante essentielle de la coopération interinstitutions menée sous l'égide du Comité de protection, est désormais pleinement opérationnelle. Suite à sa demande, Sainte-Hélène a reçu du Royaume-Uni une nouvelle aide financière totale de 2,7 millions de livres en 2014/15 et 2015/16, qui lui a permis de recruter du personnel supplémentaire essentiel, de dispenser des formations dans le domaine de la protection et de se procurer des systèmes destinés à améliorer la sécurité frontalière et les services de renseignements. Un financement supplémentaire a également été accordé afin d'améliorer les services fournis aux adultes vulnérables et pour les soins en institution. Cela a permis de développer plusieurs services dans la communauté, en particulier un club pour les adultes vulnérables. Des organisations non gouvernementales ont reçu un financement en vue de l'organisation d'activités adaptées et leurs représentants ont également participé à des formations dans le domaine de la protection. Le nombre de personnes faisant appel aux services sociaux et aux forces de police est en forte augmentation depuis que la population fait davantage confiance au système.

25. Dans le communiqué adopté à la cinquième réunion du Conseil ministériel conjoint sur les territoires d'outre-mer, le Royaume-Uni et les territoires d'outre-mer, dont Sainte-Hélène, sont convenus de s'employer de concert à revoir les réserves aux principaux instruments des Nations Unies relatifs aux droits de l'homme, en amont de l'établissement du rapport du Royaume-Uni au titre de l'examen périodique universel mené par le Conseil des droits de l'homme, qui sera présenté en 2017. Ils se sont également engagés à œuvrer ensemble afin de renforcer encore les capacités des institutions nationales des droits de l'homme des territoires, s'il y a lieu, conformément aux normes internationales énoncées dans les Principes concernant le statut des institutions nationales pour la promotion et la protection des droits de l'homme (Principes de Paris), et de mieux comprendre leurs obligations communes en matière de droit international des droits de l'homme.

26. En 2016, des manifestations ont été organisées dans les écoles locales pour célébrer la Journée du ruban blanc : des élèves habillés en blancs ont été rassemblés sur le principal terrain de sport de l'île pour former le symbole du ruban blanc. Une cérémonie, à laquelle a participé le Gouverneur, a eu lieu dans l'après-midi du 25 novembre à Jamestown. Le public était invité à y assister afin d'encourager les efforts visant à rompre le silence entourant la violence familiale. Au cours de cette manifestation, des victimes de violence familiale ont témoigné autour du thème « Ensemble nous pouvons mettre fin à la violence familiale ». À la mi-2016, un foyer pour femme a été ouvert pour les victimes de violence familiale.

B. Emploi

27. De nombreux Saint-Héléniens travaillent hors de l'île, en particulier sur l'île de l'Ascension, sur les îles Falkland (Malvinas)¹ ou au Royaume-Uni, au titre de contrats de travailleurs non accompagnés, entraînant de lourdes conséquences sociales et provoquant l'éclatement des familles. Selon la Puissance administrante, le départ de personnel qualifié pour des emplois mieux payés ailleurs oblige en outre plusieurs secteurs à recruter de la main-d'œuvre étrangère.

28. La construction de l'aéroport, qui a débuté fin 2011, s'est soldée par une forte hausse de la demande de main-d'œuvre. Au plus fort de la phase de construction, plus de 600 personnes ont été employées, dont plus de 400 Saint-Héléniens. En novembre 2016, 279 personnes ont été employées sur le projet, dont 118 Saint-Héléniens. À l'approche de la fin du projet, les travailleurs ont été absorbés par d'autres secteurs de l'économie où le manque de main d'œuvre disponible représentait un problème. En 2016, 15 personnes seulement en moyenne, soit 0,5 % de la population active, touchaient une indemnité de chômage, signe de l'absence d'une réserve de main-d'œuvre qui limite la croissance du secteur privé.

C. Éducation

29. L'enseignement est obligatoire et gratuit pour les enfants de 5 à 16 ans. Actuellement, quatre écoles sont ouvertes, dont trois écoles primaires (pour les élèves âgés de 3 à 11 ans) et une école secondaire (pour les élèves de 11 à 18 ans). À partir de 16 ans, les étudiants peuvent choisir de suivre un cursus d'enseignement général ou une formation professionnelle reconnus par le Royaume-Uni. Depuis septembre 2009, des cours à distance ont été inclus dans le programme de l'enseignement secondaire. La Direction de l'éducation et de l'emploi s'occupe aussi de la formation initiale et continue des collaborateurs des secteurs public et privé, par l'intermédiaire de son programme de formation continue. Les travaux dans ce domaine ont été prolongés en 2016 avec l'ouverture du Centre universitaire de Sainte-Hélène qui propose, au niveau national, un large éventail de cours de formation professionnelle et d'enseignement supérieur (jusqu'à la licence) grâce à l'apprentissage mixte. Les étudiants des territoires d'outre-mer peuvent bénéficier des mêmes frais de scolarité que les étudiants britanniques dans les universités britanniques, à condition qu'ils aient vécu dans un territoire britannique d'outre-mer, dans l'Espace économique européen ou en Suisse au cours des trois années précédant la première année universitaire de leurs cursus.

30. Il reste difficile de retenir le personnel qualifié et expérimenté. Des dispositions sont désormais en place pour améliorer la qualité globale de l'enseignement grâce au développement professionnel. Les enseignants peuvent obtenir un diplôme reconnu à l'échelle internationale, grâce à un partenariat mis en place avec un centre de formation situé au Royaume-Uni. Selon la Puissance administrante, une nouvelle structure salariale pour les métiers de l'éducation offre désormais des avantages importants aux enseignants qui améliorent leurs compétences. Depuis le mois de septembre 2016, les enseignants peuvent suivre sur place un nouveau programme de formation pédagogique initiale offert par une université du Royaume Uni.

31. Bien que les résultats scolaires aient progressé ces dernières années, les chiffres continuent à varier fortement d'une année sur l'autre. En 2016, 22 % des élèves ont obtenu leur certificat d'études secondaires dans au moins cinq branches avec la note C ou une note supérieure, notamment en anglais et en mathématiques, contre 49 % en 2014 et 18 % en 2015. Les résultats à l'examen de fin d'études secondaires se sont sensiblement améliorés et, en 2016, sept étudiants ayant obtenu d'excellentes notes à cet examen ont reçu une bourse d'études à l'étranger, il s'agit là de la plus grande promotion de ce type dans l'histoire du territoire. La qualité de l'enseignement primaire a continué de s'améliorer, en particulier pour la lecture, discipline dans laquelle 71 % des élèves ont atteint un niveau conforme aux normes du Royaume-Uni en 2016. Dans l'ensemble, cependant, le territoire accuse toujours un certain retard dans l'enseignement primaire par rapport au Royaume-Uni, en particulier en mathématiques, et ce malgré les efforts déployés afin d'en améliorer la qualité. L'intégration étant l'une des principales priorités des écoles, toutes se sont engagées à offrir des possibilités à tous les élèves. Sainte-Hélène propose de solides programmes d'enseignement destinés aux adultes, grâce aux différentes formations générales et professionnelles accessibles via le centre universitaire.

D. Environnement

32. Selon la Puissance administrante, l'isolement de l'île de Sainte-Hélène a favorisé l'apparition d'une faune et d'une flore terrestres et aquatiques d'une variété inhabituelle et extraordinaire. Sainte-Hélène rassemble environ 30 % des espèces endémiques du Royaume-Uni et de ses territoires d'outre-mer, ce qui est remarquable. L'augmentation du nombre d'études de référence sur la biodiversité, qui permettent de mieux connaître et comprendre les différentes espèces, pourrait donner lieu à la découverte de nouvelles espèces endémiques. Le patrimoine naturel et culturel de Sainte-Hélène est son principal atout et constitue un élément clef du développement du secteur touristique, mais il souffre d'un manque d'investissement durable. Sainte-Hélène est fortement tributaire des fonds extérieurs pour le financement de ses projets de protection de l'environnement. En 2016, trois propositions de projet ont été approuvées par l'Overseas Territories Environment and Climate Fund, également connu sous le nom de Darwin Plus, pour un montant total de 589 523 livres.

33. Si la gestion de certains déchets, comme les déchets dangereux, reste un défi pour l'île, la concrétisation d'un projet de traitement des déchets solides a donné lieu à certaines améliorations. En plus du réaménagement de la décharge, un centre de recyclage financé par le gouvernement a été ouvert et la mise en place d'un service gratuit de ramassage des déchets volumineux a permis d'améliorer le nettoyage des maisons et de l'île. La plupart des déchets sont toujours déversés dans des décharges, y compris ceux commercialement réexploitables comme le métal, les plastiques et les déchets de cuisine, bien que certains déchets en verre, en papier ou en carton soient désormais recyclés. Selon la Puissance administrante, le secteur privé aurait là une occasion de créer des entreprises de traitement et de recyclage des déchets.

34. En septembre 2016, Sainte-Hélène a déclaré la création d'une zone marine protégée de catégorie VI couvrant jusqu'à 200 milles marins. Parallèlement, un programme de gestion marine a été publié, interdisant toute exploitation des

ressources naturelles à l'intérieur de la zone maritime protégée, qui ne serait pas contrôlée, durable et respectueuse de l'environnement.

35. Dans le communiqué adopté à la cinquième réunion du Conseil ministériel conjoint sur les territoires d'outre-mer en 2016, le Gouvernement du Royaume-Uni et les territoires d'outre-mer ont reconnu l'incidence des changements climatiques sur l'économie, les infrastructures et les écosystèmes des territoires et l'intérêt majeur que présentent, pour les territoires d'outre-mer, les mesures prises au niveau international afin de combattre et d'atténuer les effets des changements climatiques. Le Gouvernement du Royaume-Uni s'est engagé à mener des consultations avec les gouvernements des territoires sur la question de l'application de l'Accord de Paris. Il a réitéré son plein engagement à consulter les territoires d'outre-mer en amont de sa participation aux forums internationaux sur le changement climatique afin de veiller à ce que leurs priorités soient prises en compte, et à les inclure dans les délégations, s'il y a lieu, tout en accueillant avec satisfaction les liens des territoires avec les organisations régionales et internationales.

V. Île de l'Ascension

A. Statut constitutionnel et politique

36. Sur l'île de l'Ascension, le pouvoir exécutif est exercé par le Gouverneur de Sainte-Hélène, Ascension et Tristan da Cunha, qui nomme un administrateur résident relevant de son autorité. Le Gouverneur est assisté par le Conseil de l'île, qui comprend actuellement cinq membres élus et trois membres *ex officio* (l'Administrateur, le Directeur des ressources et le Procureur général) qui n'ont pas le droit de vote. L'Administrateur actuel, Marc Holland, a pris ses fonctions le 26 août 2014. Il représente le Gouverneur du territoire, dirige le gouvernement de l'île et, en tant que membre *ex officio*, remplace le Gouverneur à la présidence du Conseil de l'île en son absence.

37. Des élections législatives sont organisées tous les trois ans, les dernières ayant eu lieu en août 2016. Tous les électeurs inscrits âgés d'au moins 18 ans peuvent voter. En vertu de la Constitution de 2009, le Gouverneur est habilité, après avoir consulté le Conseil de l'île, à légiférer pour Ascension. Ascension a sa propre législation, mais le droit du territoire de Sainte-Hélène s'y applique à condition de ne pas être contraire à la législation locale et d'être adapté à la situation, et sous réserve de modifications si les circonstances l'exigent.

38. Six agents de police de l'île de Sainte-Hélène sont détachés à plein temps à Ascension, notamment un officier expérimenté ayant le grade d'inspecteur et qui relève du Directeur de la police de Sainte-Hélène. Le premier magistrat de l'île de Sainte-Hélène remplit aussi les fonctions de juge à Ascension, assisté de quatre magistrats non professionnels. Le service d'aide juridique (Public Solicitor) de l'île de Sainte-Hélène fournit des conseils aux résidents avec le concours de deux avocats non professionnels locaux et d'un avocat-assistant.

B. Situation économique et sociale

39. Pour habiter sur l'île de l'Ascension, il est nécessaire d'y avoir un emploi. Par conséquent, selon la Puissance administrante, la totalité des habitants ont un emploi (ou sont à la charge de personnes en situation d'emploi). On estime à l'heure actuelle que 6 % de la population, soit 51 personnes, sont des personnes adultes à charge ayant suivi leur partenaire en situation d'emploi. Les habitants de l'île ne peuvent pas obtenir le droit de résidence, même si certains y vivent depuis plus de 50 ans et ont des enfants et des petits-enfants qui habitent sur l'île, selon la Puissance administrante. La plupart des services sont des services publics. Une société privée assure la distribution de l'eau et de l'électricité dans la majeure partie de l'île, la base militaire américaine pourvoyant elle-même à ses besoins. L'île n'exporte aucune marchandise et sa production alimentaire est faible, à part pour une nouvelle installation de production hydroponique créée par le Gouvernement. L'économie de l'île est relativement fragile et dépend des organismes de défense et de communication basés sur son territoire. En raison de la situation économique et des progrès technologiques, la population a chuté à moins de 900 habitants. Les dépenses publiques sont financées, entre autres, par les impôts sur les sociétés et les revenus, les impôts fonciers et les droits de douane. Les revenus ainsi générés couvrent les dépenses nécessaires à la fourniture des services publics essentiels. Il faut continuellement investir dans les infrastructures de l'île et constituer dans le même temps des réserves de liquidités suffisantes.

40. La vente de permis de pêche hauturière a été suspendue en 2014 et le Gouvernement a mis en place un nouveau système de licences amélioré fin 2015, associé à une zone d'interdiction de pêche élargie (plus de 50 % de la zone de pêche économique), dans le cadre du manifeste du Gouvernement britannique, dans lequel ce dernier s'engageait à créer une plus grande zone marine protégée autour de l'île. Depuis lors, les demandes de licence de pêche commerciale pour la zone ouverte à la pêche ont été peu nombreuses. Le fruit de la pêche de loisirs d'un petit nombre de bateaux de pêche permet à la population de consommer du poisson frais. La pêche sportive continue de se développer sur l'île, attirant plus de visiteurs chaque année.

41. Les services de santé sont dispensés par l'hôpital de Georgetown, qui est pleinement opérationnel. Lorsqu'il n'est pas possible de proposer un traitement sur place, les patients sont dirigés vers le Royaume-Uni. L'île compte deux salles de sport, situées sur les deux bases militaires, trois piscines et d'autres installations sportives, qui sont accessibles aux habitants et favorisent ainsi un mode de vie sain.

42. Le 9 octobre 2015, les gouvernements d'Ascension et de Sainte-Hélène ont annoncé qu'une liaison aérienne serait mise en place entre les deux îles une fois le Royal Mail Ship démantelé. Toutefois, l'ouverture de l'aéroport de Sainte-Hélène aux avions de ligne a été retardée en attendant les conclusions de l'enquête sur des problèmes de cisaillement du vent et le *Sainte-Hélène* a continué d'assurer le transport entre les îles.

43. L'école de Two Boats dispense un enseignement à tous les enfants âgés de 3 à 16 ans, c'est-à-dire jusqu'au certificat général d'études secondaires du premier cycle. Un comité de protection de l'enfance est en place, dont les membres comprennent un travailleur social et des représentants de la police et des secteurs de la santé et de l'enseignement. L'embauche d'un travailleur social à temps plein a considérablement amélioré la situation. Le représentant spécial mandaté par le

Ministère des affaires étrangères et du Commonwealth a estimé que l'île de l'Ascension avait fait de réels progrès dans l'application des recommandations de l'enquête Wass dans le domaine de la protection de l'enfance. Les normes de protection sont en cours d'alignement sur celles du Royaume-Uni en tant que de besoin et la mise en place des politiques et procédures nécessaires à l'application de ces normes a commencé. Selon la Puissance administrante, des avancées ont été observées dans la réglementation et l'enregistrement des assistantes maternelles, dont le travail auprès des enfants en âge préscolaire est crucial, aucune installation n'existant actuellement sur l'île. L'éducation et la mobilisation d'un large éventail de personnes au sein de la communauté permettent également de renforcer la sensibilisation à la protection de l'enfance et l'accès à l'aide sociale.

C. Environnement

44. Dans le cinquième rapport national qu'il a soumis à la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique en avril 2014, le Royaume-Uni a noté que la biodiversité de l'île de l'Ascension ne jouait pas un rôle déterminant dans l'économie locale. Les touristes génèrent une petite part de revenus (essentiellement par le paiement des frais de permis d'entrée et les voyages organisés d'observation de la vie sauvage), tout comme les visiteurs qui viennent pour la pêche sportive. L'île compte la deuxième population nicheuse de tortues vertes de l'océan Atlantique, ainsi que la plus importante population nicheuse de tortues de mer, toutes espèces confondues, des territoires d'outre-mer britanniques. À Ascension, la diversité biologique est fortement menacée par des espèces exotiques invasives, notamment des plantes et des mammifères qui ont été introduits sur l'île par l'homme.

45. Le Ministère de la protection de l'environnement continue d'élaborer des projets et en a mis en œuvre un certain nombre avec succès, notamment des programmes concernant les oiseaux de mer, les espèces invasives, les plantes endémiques, les crabes terrestres et la conservation marine, pêches incluses. Les projets et domaines de recherche principaux sont exposés dans le plan d'action pour la biodiversité de l'île de l'Ascension. On compte parmi les partenaires de ces projets la Royal Society for the Protection of Birds, le Kew Gardens, l'Initiative Darwin, l'Institut de recherche scientifique sud-atlantique, la Zoological Society of London, les Universités d'Exeter et de Birmingham et le Comité conjoint pour la protection de la nature. Six réserves naturelles ont été créées en plus du Parc national de Green Mountain afin de protéger la faune et la flore essentielles de l'île. Un comité pour la protection de la biodiversité et des zones de pêche, qui intègre des membres du Conseil, œuvre avec le Ministère de la protection de l'environnement et d'autres parties prenantes à l'élaboration d'une loi sur la protection des ressources naturelles de l'île. Le tourisme se développe également petit à petit dans ce secteur et les travaux de définition de la zone maritime protégée ont commencé.

VI. Tristan da Cunha

A. Statut constitutionnel et politique

46. Le pouvoir exécutif est exercé par le Gouverneur de Sainte-Hélène, Ascension et Tristan da Cunha, qui nomme un administrateur résident relevant de son autorité. Sean Burns a de nouveau été nommé à ce poste en décembre 2016. Le Gouverneur est assisté par le Conseil de l'île, qui comprend l'Administrateur (qui en est le Président), huit membres élus (dont le Chef du Conseil et au moins une femme) et trois membres nommés. Les élections ont lieu tous les trois ans. Tous les électeurs inscrits âgés d'au moins 18 ans peuvent voter. En vertu de la Constitution de 2009, le Gouverneur est habilité à promulguer des lois pour Ascension et Tristan da Cunha, après consultation avec le Conseil de l'île.

47. Tristan da Cunha a sa propre législation, mais le droit du territoire de Sainte-Hélène s'applique à condition de ne pas être contraire à la législation locale et d'être adapté à la situation, et sous réserve de modifications si les circonstances l'exigent. En dernier recours, c'est la législation de l'Angleterre et du Pays de Galles qui s'applique. Un policier employé à plein temps et deux auxiliaires de police assurent le maintien de l'ordre. L'Administrateur remplit également la fonction de magistrat.

B. Situation économique et sociale

48. L'économie de Tristan da Cunha repose sur l'agriculture et la pêche de subsistance traditionnelles. La langouste, pêchée de manière écologiquement viable, est exportée vers les marchés australien, japonais et américain, ainsi que vers l'Union européenne. Une étape importante a été franchie en août 2014, lorsque l'Union européenne a décidé d'ouvrir son marché à la langouste de Tristan da Cunha.

49. Depuis 2007, Tristan da Cunha bénéficiait de moyens de télécommunication limités. Les habitants ont maintenant accès à Internet grâce à un cybercafé et à un réseau wi-fi, bien que ce dernier soit très lent. Différentes options sont en cours d'évaluation afin d'améliorer la connectivité.

50. En 2009, le Conseil de l'île a établi des stratégies générales visant à garantir l'avenir de l'île sur le plan financier. Selon le Royaume-Uni, même en procédant à ces réformes, l'île sera très bientôt insolvable, à moins que ne soient prises de nouvelles mesures draconiennes. En 2011, le budget de l'île a fait l'objet d'un examen approfondi et des règles strictes régissant les dépenses et la passation des marchés ont été mises en place. Selon la Puissance administrante, un appui financier externe reste nécessaire à la réalisation des projets d'infrastructures et au renforcement des capacités.

51. Le Ministère du développement international du Royaume-Uni finance les postes de médecin résident. Dans le but de renforcer les capacités de l'île, il finance aussi plusieurs postes d'expatrié, parmi lesquels deux infirmiers cliniciens, un agent des finances, un agent commercial, des enseignants, un travailleur social, le directeur des travaux publics et un conseiller agricole. Le Ministère subventionne en outre une visite annuelle chez le dentiste et une visite biennale chez l'opticien, ainsi que des visites auprès d'autres spécialistes et d'un vétérinaire selon que de besoin.

Cela faisait plusieurs années que les habitants de l'île n'avaient plus accès à des formations en dehors de l'île, mais, depuis 2012, le Ministère finance des formations à la fois en dehors de l'île (sur l'île de Man, à Jersey et en Afrique du Sud) et sur place. Ces formations, consacrées à la pêche, au tourisme, aux services postaux, aux travaux publics et aux technologies de l'information et des communications, ont été dispensées à l'ensemble de l'administration.

52. En général, les jeunes quittent l'école à l'âge de 16 ans et travaillent ensuite dans la fonction publique ou le secteur de la pêche. Ils ne peuvent poursuivre leurs études qu'en quittant le territoire. Le personnel actuel est, de son propre aveu, mal formé. L'école compte actuellement cinq enseignants expatriés, dont les contrats vont de six mois à deux ans. Le poste de conseiller pédagogique est toujours vacant à l'heure actuelle.

C. Environnement

53. Tristan da Cunha mène à bien plusieurs projets de protection de l'environnement avec l'aide de partenaires, notamment la Royal Society for the Protection of Birds. Les projets relevant du Programme pour l'environnement des territoires d'outre-mer visent notamment à chasser les espèces invasives des îles inhabitées de l'archipel de Tristan da Cunha et à étudier la possibilité d'éradiquer les rongeurs. Tristan da Cunha a adopté un plan d'action sur la biodiversité en vue de s'acquitter de ses obligations au titre de la Convention sur la diversité biologique. Ce plan a été mis à jour en 2012 et prolongé pour une période de cinq ans, jusqu'en 2017. Selon une annonce récente, Tristan da Cunha souhaite faire des eaux cristallines qui entourent l'archipel une zone protégée d'ici à 2020.

VII. Relations avec les organisations et les partenaires internationaux

54. En tant que territoire non autonome du Royaume-Uni, Sainte-Hélène, Ascension et Tristan da Cunha est associé à l'Union européenne mais n'en fait pas partie. Le territoire est membre du Forum de coopération des territoires de l'Atlantique Sud.

55. Depuis janvier 2014, le territoire est partenaire de l'Union européenne au titre de la décision du Conseil 2013/755/UE du 25 novembre 2013 relative à l'association des pays et territoires d'outre-mer à l'Union européenne, qui a été approuvée en vue de remplacer l'approche traditionnelle de la coopération pour le développement par un partenariat réciproque favorisant le développement durable et promouvant les valeurs et les normes de l'Union européenne dans le reste du monde.

56. À la cinquième réunion du Conseil ministériel conjoint sur les territoires d'outre-mer, en 2016, le Royaume-Uni s'est engagé à faire participer Gibraltar et les territoires d'outre-mer à la préparation des négociations concernant sa sortie de l'Union européenne, dans le respect des relations prévues par la Constitution, afin de garantir que leurs priorités soient prises en compte.

VIII. Statut futur du territoire

A. Position du gouvernement du territoire

57. Des informations sur l'évolution du statut politique et constitutionnel de Sainte-Hélène figurent à la section I ci-dessus.

B. Position de la Puissance administrante

58. Le 10 octobre 2016, à la 7^e séance que la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) a tenue à la soixante et onzième session de l'Assemblée générale, le représentant du Royaume-Uni a déclaré que le Gouvernement britannique entretenait avec ses territoires d'outre-mer des relations modernes fondées sur le partenariat, des valeurs communes et le droit du peuple de chaque territoire de décider s'il voulait demeurer britannique.

59. Le représentant du Royaume-Uni a ajouté que, depuis qu'il avait publié, en juin 2012, un livre blanc intitulé *The Overseas Territories : Security, Success and Sustainability* (Les territoires d'outre-mer : sécurité, succès et viabilité), son gouvernement coopérait étroitement avec les territoires en vue de renforcer encore ce partenariat. Il a déclaré que, lors des réunions annuelles du Conseil ministériel conjoint sur les territoires d'outre-mer, le Royaume-Uni et les territoires examinaient la stratégie et les engagements énoncés dans le livre blanc et que, en 2015, le Royaume-Uni avait affirmé sa volonté d'améliorer la situation des populations des territoires, de leur garantir un traitement équitable et de protéger leurs droits, en particulier leur droit à l'autodétermination. Le Gouvernement britannique avait pour responsabilité fondamentale de veiller à la sécurité et à la bonne gouvernance de ses territoires d'outre-mer et de leurs populations.

60. Dans le communiqué adopté à la cinquième réunion du Conseil ministériel conjoint sur les territoires d'outre-mer, le Gouvernement britannique et les dirigeants des territoires ont déclaré que le principe de l'égalité des droits des peuples et le droit de ceux-ci à disposer d'eux-mêmes, inscrits dans la Charte des Nations Unies, s'appliquaient aux peuples des territoires d'outre-mer. Ils ont réaffirmé qu'il importait de promouvoir le droit des peuples des territoires à disposer d'eux-mêmes, ce qui relevait de la responsabilité collective de l'ensemble du Gouvernement britannique. Ils se sont engagés à étudier les moyens qui permettraient aux territoires d'outre-mer de continuer à bénéficier de l'appui de la communauté internationale en cas de revendication de souveraineté contestée. Ils ont ajouté que le Royaume-Uni continuerait d'appuyer les demandes de retrait de la liste des territoires non autonomes présentées par les territoires dont les résidents permanents souhaiteraient ce retrait. Ils ont estimé que la structure fondamentale des relations prévues par la Constitution était appropriée, les pouvoirs étant dévolus dans toute la mesure possible aux gouvernements élus des territoires et le Royaume-Uni ne conservant que les pouvoirs dont il avait besoin pour s'acquitter de sa responsabilité souveraine. Ils sont également convenus qu'il fallait qu'ils poursuivent leurs efforts afin de garantir l'efficacité des dispositions constitutionnelles et de promouvoir ainsi les intérêts des territoires et du Royaume-Uni.

IX. Décisions prises par l'Assemblée générale

61. Le 6 décembre 2016, l'Assemblée générale a adopté la résolution 71/116 sans l'avoir mise aux voix, en se fondant sur le rapport que lui avait adressé le Comité spécial (A/71/23) et la recommandation de la Quatrième Commission sur cette question. Dans cette résolution, l'Assemblée générale :

a) A réaffirmé le droit inaliénable du peuple de Sainte-Hélène à l'autodétermination, conformément à la Charte des Nations Unies et à sa résolution 1514 (XV) contenant la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux;

b) A réaffirmé également que, s'agissant de la décolonisation de Sainte-Hélène, le principe de l'autodétermination était incontournable et qu'il constituait aussi un droit fondamental consacré par les conventions pertinentes relatives aux droits de l'homme;

c) A réaffirmé en outre qu'en fin de compte, c'était au peuple de Sainte-Hélène lui-même qu'il appartenait de déterminer librement son futur statut politique, conformément aux dispositions applicables de la Charte, de la Déclaration et de ses résolutions pertinentes et, à cet égard, a demandé à la Puissance administrante d'agir en coopération avec le gouvernement du territoire et les organes compétents du système des Nations Unies pour mettre au point des programmes d'éducation politique dans le territoire afin de faire prendre conscience à la population de Sainte-Hélène de son droit à l'autodétermination, compte tenu des différents statuts politiques légitimes envisageables sur la base des principes clairement définis dans sa résolution 1541 (XV) et ses autres résolutions et décisions pertinentes;

d) A souligné l'importance de la Constitution du territoire de 2009 et du renforcement de la démocratie et de la bonne gouvernance;

e) A prié la Puissance administrante d'aider le territoire à mener à bien ses activités de sensibilisation de la population, conformément à l'alinéa *b* de l'Article 73 de la Charte, et invité à cet égard les organismes compétents des Nations Unies à fournir une assistance à ce territoire s'il en faisait la demande;

f) A prié la Puissance administrante et les organisations internationales compétentes de continuer de soutenir l'action menée par le gouvernement du territoire pour régler les problèmes du développement socioéconomique de Sainte-Hélène;

g) A souligné qu'il importait que le Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux soit informé des vues et des vœux du peuple de Sainte-Hélène et comprenne mieux sa situation, y compris la nature et la portée des arrangements politiques et constitutionnels existant entre Sainte-Hélène et sa Puissance administrante;

h) A demandé à la Puissance administrante de prendre pleinement part et de coopérer sans réserve aux travaux du Comité spécial afin d'assurer l'application des dispositions de l'alinéa *e* de l'Article 73 de la Charte ainsi que de la Déclaration et afin de donner au Comité des avis au sujet de l'application des dispositions de l'alinéa *b* de l'Article 73 de la Charte relatives au développement de la capacité de

Sainte-Hélène de s'administrer elle-même, et encouragé la Puissance administrante à faciliter l'envoi de missions de visite et de missions spéciales dans le territoire;

i) A réaffirmé qu'en vertu de la Charte, il incombait à la Puissance administrante de promouvoir le développement économique et social du territoire et de préserver son identité culturelle, et prié la Puissance administrante de s'employer à obtenir et utiliser efficacement toute l'assistance possible, dans le cadre d'arrangements tant bilatéraux que multilatéraux, en vue de renforcer l'économie du territoire;

j) A pris en considération le Programme de développement durable à l'horizon 2030, y compris les objectifs de développement durable, souligné qu'il importait de stimuler le développement économique et social durable du territoire, en encourageant une croissance économique soutenue, partagée et équitable, en ouvrant des perspectives à tous, en réduisant les inégalités, en améliorant les conditions de vie de base, en favorisant un développement social équitable pour tous et en promouvant une gestion intégrée et durable des ressources naturelles et des écosystèmes qui contribue, notamment, au développement économique, social et humain, tout en facilitant la conservation, la régénération et la reconstitution des écosystèmes ainsi que la résilience face aux nouveaux défis, et engagé vivement la Puissance administrante à s'abstenir de mener des activités illicites, néfastes et improductives, y compris de se servir du territoire comme paradis fiscal, qui vont à l'encontre des intérêts du peuple du territoire;

k) A prié le territoire et la Puissance administrante de prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger l'environnement du territoire et le préserver de toute dégradation, et demandé de nouveau aux institutions spécialisées compétentes de continuer à surveiller l'état de l'environnement dans le territoire et de lui fournir une assistance, en conformité avec leur règlement intérieur;

l) A prié le Comité spécial de poursuivre l'examen de la question de Sainte-Hélène et de lui présenter, à sa soixante-douzième session, un rapport à ce sujet ainsi que sur l'application de la présente résolution.